

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

↳ 79 967 abonnés soit 93 % des habitations.



↳ 969 km de canalisations (722 km en gravitaire et 247 km de refoulement).

↳ 410 postes de refoulement dont 229 sont télésurveillés.



↳ Réseau de type séparatif, il ne reçoit que les eaux usées et en aucun cas les eaux pluviales.



↳ Les unités de traitement :

★ **5 Stations d'Épuration (STEP) :** *Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes - La Palmyre (fonctionnement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.*

★ **12 Lagunes :** *Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet et Talmont-sur-Gironde.*



★ **4 Filtres Plantés de Roseaux :** *Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint-André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux.*



## Communauté d'Agglomération Royan Atlantique Carte des équipements d'assainissement collectif

Capacité Epuratoire :  
326 545 Équivalents Habitants



★ **2 Filtres à sable :** *L'Éguille-sur-Seudre/ Les Métairies et Sablonceaux/Le Pont.*



★ **1 Disques Biologiques + Filtres Plantés de Roseaux :** *Cozes / Javrezac.*



↳ 6 222 401 m<sup>3</sup> d'eaux usées épurées par l'ensemble des ouvrages et 5 642 787 m<sup>3</sup> facturés aux abonnés.



↳ 3 361 Tonnes matières sèches de boues valorisées par épandage agricole (et 58 TMS en compostage). Suivi agronomique des épandages par la Chambre d'Agriculture.



↳ 8 690 m<sup>3</sup> de Matières de Vidange des dispositifs d'Assainissement Non Collectif traités par les Stations d'Épuration.

↳ Réutilisation de 306 000 m<sup>3</sup> d'eaux traitées pour l'arrosage des Golfs à Saint-Palais-sur-Mer et Les Mathes-La Palmyre (soit l'économie de la consommation annuelle de 5 500 habitants).

↳ Délégation de la gestion des réseaux et des unités de traitement à la Compagnie des Eaux de Royan (CER).

## BILAN FINANCIER

Prix pour la collecte et le traitement des Eaux Usées : **2,10 € TTC / m<sup>3</sup>** (au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur une base de 120 m<sup>3</sup> hors redevance Agence de l'Eau)

### ↳ Les recettes :

Surtaxe Assainissement :	6 047 662 €
PRE et PFAC :	584 000 €
Traitement des matières de vidange :	17 332 €
Primes pour épuration :	388 305 €
Autres :	97 707 €

### ↳ Les dépenses (Travaux) :

Programmation **2018** : **7 671 700 € HT**  
Programmation **2019** : **9 051 500 € HT**

## FAITS MARQUANTS

★ Révision des zonages d'assainissement collectif / assainissement non collectif des 33 communes de la CARA.

★ Début de la mise en œuvre du plan d'actions du schéma directeur d'assainissement validé en juillet 2017 avec notamment les 1<sup>ères</sup> études diagnostiques des réseaux pour rechercher puis réduire les entrées d'eaux claires parasites.

★ Lancement de la procédure pour le nouveau contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif.

★ Procédure pour l'autorisation environnementale du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre et la concession d'utilisation du domaine public maritime pour le rejet des eaux traitées.

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Si la parcelle n'est pas desservie par le réseau public alors l'habitation doit être équipée d'un Assainissement Non Collectif en bon état de fonctionnement et correctement entretenu.

**5 895 habitations sont concernées.**

**Les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif « SPANC » :**

- l'examen de la conception et la vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves,  
- la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien pour les installations existantes et lors des ventes.

↳ Quelques chiffres :

- **119 nouvelles installations neuves** contrôlées,  
- **311 diagnostics de fonctionnement (dont 198 lors des ventes).**

↳ **2 redevances** pour service rendu à savoir :  
- **90 €** pour le contrôle des **installations neuves** ;  
- **50 €** pour la vérification du fonctionnement des **installations existantes.**



### ★ Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex

Tél : 05 46 22 19 20 [www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr) Mail : [contact@agglo-royan.fr](mailto:contact@agglo-royan.fr)

Mail assainissement collectif : [assainissement@agglo-royan.fr](mailto:assainissement@agglo-royan.fr)

Mail assainissement non collectif : [spanc@agglo-royan.fr](mailto:spanc@agglo-royan.fr)

### ★ Compagnie des Eaux de Royan

13 rue Paul-Émile Victor – 17640 VAUX-SUR-MER

Tél : 05.81.31.85.01.

Urgences et dépannages (24h/24 et 7j/7) : 05.81.91.35.02.

## Communauté d'Agglomération Royan Atlantique



## Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées Exercice 2018

